

Cahier des charges

Valant Cahier des clauses techniques particulières

Réalisation graphique de trois miniguides naturalistes portant sur les espèces et milieux naturels spécifiques du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel

Prestations concernées :
Création d'illustrations naturalistes (Lot 1)
Réalisation de la mise en page graphique (Lot 2)

Table des matières

ARTICLE 1 : Eléments de contexte	3
ARTICLE 2 : Objet du marché – Dispositions générales	4
2.1 - Objet du marché	4
2-2- Lot 1 : Illustrations	4
2-3- Lot 2 : Mise en page des textes et des illustrations	6
2.4 - Propriété intellectuelle et cession des droits d'auteur.....	8
Durée La cession est consentie pour une durée de 10 ans à compter de la réception du pdf imprimeur.....	8
Territoire La cession est consentie pour le territoire français.....	8
Droit de modification La collectivité est autorisée à des modifications mineures :	8
Mention de l'auteur Le nom de l'auteur sera mentionné lors de toute exploitation, sauf impossibilité technique.....	8
2.5 - Procédure de marché public.....	9
2.6 - Durée du marché : Productions, calendrier et livrables	9
ARTICLE 3 : Candidatures et offres.....	9
1 - Généralités concernant la présente consultation	9
2 - Documents à fournir dès la candidature.....	10
3 - Documents à fournir uniquement par le.s candidat.s retenu.s.....	10
ARTICLE 4 : Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	10
ARTICLE 5 : Sélection des candidatures, critères de choix et jugement des offres	11
5.1 - Conditions de participation.....	11
5.2 - Jugement et classement des offres.....	11
5.3 - Calendrier indicatif	11
ARTICLE 6 : Résiliation du marché	11
ARTICLE 7 : Droit applicable.....	12
ARTICLE 8 : Contacts	12

ARTICLE 1 : Eléments de contexte

Une stratégie d'interprétation

Le Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est un établissement public composé d'une équipe de 13 personnes et dont les adhérents statutaires sont le Département des Côtes d'Armor, les Communautés d'Agglomération Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglomération.

Le Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, labellisé en 2019 et en cours de renouvellement jusqu'à 2033, est reconnu pour la beauté de ses paysages, une grande partie de ses visiteurs ne saisit pas toujours pleinement la valeur de son patrimoine. Aussi, un des objectifs du Grand Site de France est de mettre en œuvre une stratégie d'interprétation afin de guider les visiteurs dans leur découverte et leur offrir une compréhension plus profonde du territoire.

Cette démarche a été engagée dès 2018 avec l'élaboration d'un schéma global d'interprétation (Chevalier et Guibert, 2018), dont la mise en œuvre a débuté à travers le déploiement de trois sentiers d'interprétation sur les communes d'Erquy, Plurien et Plévenon, ainsi que par la réalisation de nombreuses animations nature et patrimoine. La finalisation de l'écriture de ce schéma global, la création d'un quatrième sentier d'interprétation sur la commune de Fréhel, ainsi que l'achèvement de deux plans d'interprétation de site (marais de l'Islet, carrières de Fréhel), sont actuellement en cours

La création d'une collection de miniguides naturalistes, une déclinaison du schéma d'interprétation

La création d'une collection de mini guides naturalistes s'inscrit dans cette stratégie globale d'interprétation.

Les objectifs principaux sont de proposer au grand public, un support d'interprétation au format papier, permettant de :

- Découvrir les milieux et espèces emblématiques du territoire des Caps ;
- Sensibiliser aux enjeux des milieux et à leur gestion ;
- Développer une acculturation de la biodiversité des Caps pour un public non averti ;
- Inviter les habitants à parcourir ou re-parcourir le territoire.

Les thématiques choisies de cette collection sont variées et portent sur :

- les landes littorales, les oiseaux des falaises, les espèces exotiques envahissantes, les oiseaux hivernants, les oiseaux de la lande, le pré-salé et roselière, la géologie, la laisse de mer, les dunes (habitat et flore), les cordons de galets (faune et flore), les mammifères marins, la flore des falaises, la faune du marais, les amphibiens et reptiles du territoire, les chauves-souris, les tourbières, les unités de paysages, ...

Cette présente consultation concerne la réalisation de trois miniguides aux thématiques suivantes :

- les landes littorales, habitat, faune et flore
- les oiseaux marins et les falaises du Cap Fréhel

- les espèces exotiques envahissantes (uniquement les plantes)

ARTICLE 2 : Objet du marché – Dispositions générales

2.1 - Objet du marché

La présente consultation concerne la création de 3 miniguides naturalistes :

- Création d'illustrations naturalistes (Lot 1)
- Réalisation de la mise en page graphique (lot 2)

Il est attendu du ou des prestataires qu'ils justifient pleinement de leurs compétences artistiques et de leur capacité à retranscrire de manière vivante les paysages et espèces demandées.

Il est prévu que le document ait une orientation en portrait et soit du format suivant :

100 X 210 mm – sur 6 volets, 5 rainages
Potentiellement doublé sur la longueur*

Format Fermé 100 X 210 mm « carte postale »
Format ouvert 600 x 210 mm ou 600 X 420 mm*

Le style général du document (illustrations et mise en page) devra être pensé en lien avec la charte graphique du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel (charte complète fournie sur demande) et notamment la palette de couleur, avec toutefois, une liberté créative dans ce cadre.

Les illustrations pourront être en couleur et/ou en noir et blanc et s'appuyer sur différentes techniques graphiques.

Le style des illustrations et celui de la mise en page générale du dépliant devront s'harmoniser. Les prestataires retenus pour la réalisation des illustrations et pour la mise en page du dépliant, s'ils sont différents, devront donc s'articuler tout au long du travail.

Il est, de plus, attendu que le ou les prestataires retenus travaillent en étroite collaboration avec les techniciens du Syndicat mixte (Maître d'ouvrage) pour ajuster au mieux le fond et la forme du document. Dans cet objectif, a minima, 3 points seront faits, pour chaque miniguide, entre le(s) prestataire(s) et le Syndicat mixte, l'un au démarrage de la mission (en présentiel obligatoirement), le second une fois les premiers éléments ébauchés et le dernier pour finaliser le travail (éventuellement en distanciel).

Une fois la mise en page et les illustrations validées par le Syndicat mixte et avec l'aval de ce dernier, le.s prestataire.s se chargeront de transmettre à l'imprimeur retenu par le Syndicat mixte les documents à éditer et de s'assurer que l'impression finale est conforme aux attendus.

2-2- Lot 1 : Illustrations

Plusieurs types d'illustrations sont à réaliser :

Les dessins naturalistes concernent des espèces locales, faune, flore, des détails, des paysages ainsi que des pictogrammes, des petites cartes de situation et éventuelle mise en forme de données chiffrées.

Voici le descriptif des besoins en illustrations pour chacun des trois miniguides :

- les landes littorales, habitat, faune et flore

Illustrations espèces	Illustrations détails	Illustrations Paysage	Cartes, coupes...	pictos
<u>Flore (x16)</u>	<u>Géologie (x2)</u>	<u>Paysage usages de la lande (x4)</u>	Carte Géologie Carte landes en bretagne Graphique évolution des landes	Impact piétinement
Ajonc d'Europe	Géologie grès	Élevage		
Ajonc Le Gall	Géologie dolérite	Fauchage		
Bruyère cendrée		Écobuage		
Callune	<u>Outils, sages de la lande (x6)</u>	Paysans en marche	Coupe cap Fréhel Coupe lande climacique (pointe du Cap)	
Bruyère ciliée	Ajonc	Grande coupe de la lande selon le gradient d'humidité	Coupe lande évolutive (intérieur)	
Bruyère 4 angles	Hache-Lande			
Peucedan officinal	Four à pain			
Silène Maritime	Fougère		Cycle Azuré des moullières	
Jasione	Bruyère			
Gentiane pneumonanthe	Étrépe			
Sphaigne				
Drosera				
Grassette du Portugal				
Linaigrette				
Molinie				
Orpin anglais				
<u>Faune (x5)</u>				
Azuré				
Engoulevent				
Fauvette pitchou				
Decticelle des bruyères				
Lézard vivipare				

- les oiseaux marins et les falaises du Cap Fréhel

Illustration espèces	Illustrations détails	Illustrations Paysage	Autre (pictos etc.)
Têtes superposées d'oiseaux = 1er page		Dessin des falaises du Cap Fréhel	Carte du Grand Site pour localisation au crayon
Guillemot de troil (Nuptial)	Tête guillemot forme bridée	Point de vue des fauconnières et positionnement espèces - Grand poster interne	Picto œufs
	Oeuf piriforme		Picto alimentation
Pingouin torda (Nuptial)	Œuf		Picto envergure

Illustration espèces	Illustrations détails	Illustrations Paysage	Autre (pictos etc.)
Manchot			
Goéland Argenté (Nuptial)	Vol vue dessus/dos "Nid" et œufs		
Fulmar (Nuptial)	Vol vue dessus/dos		
Goéland marin (Ad)			
Goéland marin (grisard)			
Goéland brun (Ad)			
Goéland brun (grisard)			
Cormoran H (Ad)	Posture séchage Posture couvaion		
Grand Corbeau (Ad)	Tête corneille pour comparaison Différence envergure vol dessus		
Faucon P (Ad)			
Huïtrier Pie (Ad)			
Pigeon Bizet (Ad)			
Hirondelle (Ad)			
Mouette T (Nuptial)	Poussin sur falaise		
Mouette T (Inter-nuptial) en vol			
Mouette R (Nuptial)	Tête mouette mélanocéphale		
Mouette R (Internuptial) en vol			
Mouette R (Nuptiale/Internuptiale)			
Fou Bassan (Ad) en vol	Fou en plongeon		
Puffins Baléares (Ad) en vol			
Puffin Anglais (Ad) en vol			

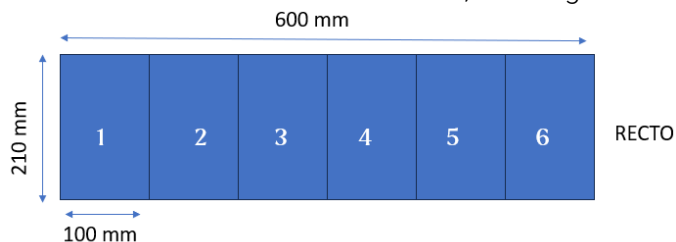
- les espèces exotiques envahissantes (uniquement les plantes)

Illustration espèces	Illustration paysage/milieu	Autre (pictos etc.)
15 espèces d'invasives avec 1 ou 2 vues de détail	4 milieux en vignette Boisements Zone humide Dune espace pionnier Falaise	Taille Catégorie (herbacée, arbuste...) invasivité Impact (environnement, écologique, sanitaire)

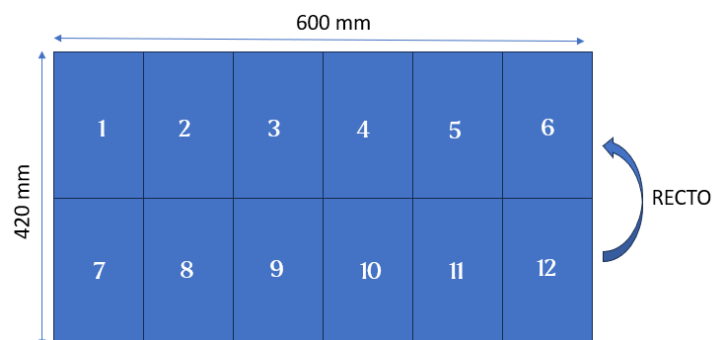
2-3- Lot 2 : Mise en page des textes et des illustrations

Comme indiqué au chapitre 2.1 : Il est prévu que le dépliant ait une orientation en portrait et soit du format suivant :

Fermé 100 X 210 mm – sur 6 volets, 5 rainages - Format ouvert 600 x 210 mm



Potentiellement doublé sur la longueur* soit format fermé 100 X 210 mm – Format ouvert 600 X 420 mm



Cependant, il est attendu du prestataire retenu pour ce lot qu'il soit force de proposition sur le format et l'organisation générale du document. La lisibilité des dessins et des textes sera notamment un élément de décision fort.

Le prestataire devra tenir compte de la charte graphique du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel qui lui sera fournie, notamment pour les couleurs.

Il est attendu du prestataire retenu pour ce lot qu'il soit force de proposition sur l'organisation générale du document au travers de la création d'une **charte de collection** qui repose sur un ensemble d'éléments graphiques **stables et immédiatement reconnaissables**, même quand les thèmes varient.

Les marqueurs forts de la charte de collection seront :

- Une structure de couverture claire et hiérarchisée, une grille intérieure stable ;
- Une typographie moderne, lisible et adaptée au propos ;
- Les choix du nuancier de couleurs seront importants (fixes pour la collection et variables selon le thème)
- Les éléments de navigation (pictos, encadrés, pastilles, numérotation etc.)

Le prestataire devra proposer une mise en page agréable, déclinée sur l'ensemble du document et des miniguides, en intégrant de la manière la plus fluide et lisible possible, le texte et les illustrations.

Il est attendu que le prestataire chargé de la mise en page se rapproche de l'illustrateur pour s'assurer de la bonne intégration des illustrations dans le support produit.

2.4 - Propriété intellectuelle et cession des droits d'auteur

En contrepartie du prix prévu au présent marché, l'auteur cède au Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, à titre exclusif, les droits patrimoniaux afférents aux œuvres réalisées dans le cadre du présent marché. L'auteur ne peut exploiter l'œuvre ailleurs sans autorisation.

La présente session comprend :

Supports autorisés

Le droit de reproduire et de représenter les œuvres sur tous supports liés aux missions de communication et de valorisation des miniguides notamment :

- Supports imprimés (affiches, brochures, dépliants, rapports, signalétique, panneaux d'exposition) ;
- Supports numériques (site internet, newsletters, publications PDF) ;
- Réseaux sociaux institutionnels ;
- Présentations institutionnelles, conférences et expositions ;
- Dossiers de presse et supports pédagogiques.

Durée

La cession est consentie pour une durée de 10 ans à compter de la réception du pdf imprimeur.

Territoire

La cession est consentie pour le territoire français.

Droit de modification

La collectivité est autorisée à des modifications mineures :

- Adapter le format (recadrage, redimensionnement d'illustrations notamment) ;
- Intégrer l'œuvre dans des compositions graphiques ;
- Ajouter textes, logos et éléments institutionnels.

Toute modification substantielle altérant l'esprit ou l'intégrité artistique de l'œuvre devra faire l'objet d'un échange préalable avec l'auteur.

Mention de l'auteur

Le nom de l'auteur sera mentionné lors de toute exploitation, sauf impossibilité technique.

Le cadre de la remise des fichiers sources

Le titulaire devra fournir, à l'issue de la prestation, l'ensemble des fichiers sources (InDesign, Illustrator, Photoshop, fichiers typographiques, images et éléments vectoriels), accompagnés des polices utilisées et des éventuels liens externes, afin de permettre une continuité dans la collection.

Le titulaire conserve la pleine propriété intellectuelle et les droits moraux sur ses créations, conformément aux articles L.121-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Le présent marché n'entraîne pas une cession des droits d'auteur dans leur globalité mais une mise à disposition des fichiers sources à des fins de modification mineure et d'actualisation, sans altération majeure de l'œuvre originale.

Les fichiers devront être livrés dans un format exploitable, sans restriction d'utilisation. Les visuels (extrait de couverture, de page etc.) seront utilisés dans le cadre de la communication des miniguides.

Le document illustré et mis en page qui fait l'objet du présent marché pourra éventuellement être vendu du public pour une somme modique (disposition qui reste à ce jour à valider par le pouvoir adjudicateur) uniquement destinée à financer la réimpression du document. La vente du document au grand public ne donnera pas lieu au versement d'une rémunération supplémentaire au.x titulaire.s du marché.

2.5 - Procédure de marché public

Compte tenu de son montant, les acheteurs recourent à une procédure adaptée pour cette prestation.

2.6 - Durée du marché : Productions, calendrier et livrables

La prestation devra être achevée pour mi-novembre 2026. Le calendrier ci-dessous pourra être ajusté avec le.s prestataire.s retenu.s mais la date de rendu final ne pourra être décalée.

Etape / phasage général	Durée et dates approximatives
Consultation	avril 2026
Rencontre de l'équipe-projet et échanges avec le ou les prestataires retenus. Calage de la méthode de travail, échanges techniques	Début mai 2026
Livraison du premier jet du miniguide 1	Juin 2026
Lancement des impressions 1	Juillet 2026
Livraison du premier jet du miniguide 2	Septembre 2026
Lancement des impressions 2	Novembre
Livraison du premier jet du miniguide 3	Novembre 2026
Lancement des impressions 3	Décembre 2026

ARTICLE 3 : Candidatures et offres

1 - Généralités concernant la présente consultation

Le dossier de consultation est constitué par le présent cahier des charges valant règlement de la consultation. Eu égard au montant et à la nature de la consultation, le cahier des charges est envoyé aux prestataires potentiels et diffusé sur le site internet du maître d'ouvrage.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que dans le silence des clauses du présent cahier des charges, ce sont les dispositions du CCAG (Cahier clauses administratives générales) "prestations intellectuelles" qui s'appliquent.

2 - Documents à fournir dès la candidature

La réponse des candidats devra constituer une offre technico-financière et contenir :

- Un devis détaillé daté et signé du prestataire. Ce devis devra préciser le coût par phases / éléments du projet, le nombre de jours de travail par prestation, le calendrier de travail ainsi que les éventuels coûts de déplacements. Le budget présenté inclura les réunions avec le maître d'ouvrage demandées dans le présent cahier des charges ;
- Une liste de références du prestataire (documents papier, liens pages internet ou autre) notamment sur des prestations similaires à celles demandées au cahier des charges.
- Le présent Cahier des Charges accepté sans modification.

Afin d'affiner la proposition, le prestataire est encouragé à contacter les services du Syndicat Mixte pour préciser les attentes si nécessaire (Voir Article 4 du cahier des charges).

3 - Documents à fournir uniquement par le.s candidat.s retenu.s

Les documents suivants devront parvenir au pouvoir adjudicateur dans les 2 jours suivant la notification d'attribution du marché : Les documents suivants devront parvenir au pouvoir adjudicateur dans les 2 jours suivant la notification d'attribution du marché :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou Kbis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de trois mois. Pour un-e artiste-auteur-ice : une attestation d'affiliation accompagné du numéro de SIRET
- Une attestation sur l'honneur assurant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner, est à jour de ses obligations fiscales et sociales et n'est pas en liquidation judiciaire (ou précise sa situation).
- Un RIB.
- Si l'entreprise du candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du contrat devront être obligatoirement produites en même temps que l'offre

ARTICLE 4 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le dossier de réponse (liste en article 3 / paragraphe 2) est à transmettre par mail à communication@caperquyfrehel.fr au plus tard pour le **30 avril 2026**.

A noter que les candidats peuvent répondre sur les lots 1 et 2 seul ou en s'associant à un autre professionnel.

Afin d'affiner la proposition, le prestataire est encouragé à contacter la personne référente sur ce dossier au Syndicat Mixte pour préciser les attentes si nécessaire (Voir article 8).

ARTICLE 5 : Sélection des candidatures, critères de choix et jugement des offres

5.1 - Conditions de participation

Les candidats ne doivent faire l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner indiquées à l'article L2141 du Code de la commande publique.

Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces demandées par le présent cahier des charges (Article 3 – point 2 et 3)

Les candidats n'ayant pas produit les déclarations exigées dûment datées et signées seront éliminés.

5.2 - Jugement et classement des offres

Les offres jugées inappropriées ainsi que les offres inacceptables et irrégulières une fois la négociation (le cas échéant) faite au sens des articles L2152-1 à L2152-4 et R2152-1 à R2152-2 du Code de la commande publique sont éliminées. Les offres restantes feront l'objet d'un classement en fonction des critères d'attribution définis ci-dessous.

Sous réserve que les candidatures soient conformes aux conditions de participation, le jugement des offres sera basé selon les critères et les pondérations suivantes :

- **Qualité de l'offre** (propositions artistiques et techniques, compétences du candidat, diversité des styles graphiques, expérience notamment sur des dossiers / documents similaires,...) : 60%
- **Coût de la prestation** : 40%

Ainsi, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux-disante, dont la note de jugement sera la plus élevée, après application de la formule suivante : Note de jugement de l'offre = (note qualité de l'offre * 0.6) + (note coût de la prestation * 0.4)

Remarque : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner les candidats dont les propositions auront été jugées les plus pertinentes en première analyse et de négocier les offres le cas échéant, dans de strictes conditions d'égalité.

5.3 - Calendrier indicatif

- Consultation, réponse au marché public : 20/03 au 17/04/2024
- Réunion de cadrage : Fin avril

ARTICLE 6 : Résiliation du marché

En complément des dispositions prévues au CCAG-Prestations intellectuelles (chapitre VII), le présent marché pourra être résilié dans le cas où :

- La collectivité serait contrainte de renoncer à l'opération ;
- La personne morale avec laquelle est conclu le marché avait à faire l'objet d'une dissolution, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire ;

- Le titulaire du marché s'avérerait incapable d'exécuter les prestations correspondant aux exigences minimales ;
- Le titulaire du marché confierait à des sous-traitants, non agréés par le maître d'ouvrage, l'exécution des missions qui lui incombent ;
- L'une des parties refuse d'exécuter les obligations auxquelles elle a souscrit ;
- L'analyse des indicateurs met en évidence des résultats médiocres. La résiliation ne pourra être prononcée qu'après mise en demeure adressée à la partie défaillante

ARTICLE 7 : Droit applicable

La présente consultation et le contrat qui en découle sont soumis aux seules dispositions du Code de la commande publique et du CCAG

- Prestations intellectuelles :

En cas de contentieux lié à la passation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et seulement après l'échec d'une tentative de règlement amiable du conflit, c'est le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35000 Rennes qui est territorialement compétent.

ARTICLE 8 : Contacts

Site Internet : www.grandsite-capserquyfrehel.com

Personnes en charge du suivi du projet – Cédric HAMELIN / Aurélien GUIBERT – communication@caperquyfrehel.fr – 02 96 41 50 83

Responsable administrative du Syndicat mixte : Aurélie LEGOFFIC, comptabilité-rh@caperquyfrehel.fr

Adresse postale :
Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
18 rue Notre Dame
22240 Plévenon